

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Quel dispositif pour le paiement des salaires des agents des forces de l'ordre ?

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

Dès ce matin, les forces de défense et de sécurité doivent passer à la caisse. Au regard des attroupements et du non-respect des mesures de distanciation observés le 25 mars dernier, il y a lieu de s'interroger sur la nature du dispositif mis en place par les établissements financiers pour éviter que de tels spectacles ne se renouvellent. Reproduire les mêmes scènes de désorganisation, c'est faire courir le risque d'une propagation du virus à partir des banques.

Joint au téléphone, Michaël Adendé, président directeur général de La Poste SA, a annoncé que des améliorations vont être portées avec, notamment,

l'installation des tentes, des marquages au sol, ainsi que la mise à disposition de l'eau et du savon pour se laver les mains, en vue de limiter la propagation du virus. La Poste compte environ 13 000 agents de l'Etat dans son portefeuille clients.

Mais il n'y a pas que La Poste qui promet de faire respecter les mesures de distanciation sociale. Les établissements de micro-finance aussi. A EDG par exemple, le directeur général, Jean-Robert Obiang Obiang, explique qu'il y aura des tentes avec chaises séparées d'un mètre à l'extérieur de chaque agence, aussi bien à Libreville qu'à l'intérieur du pays. En plus, " avant d'entrer dans la salle de caisses, le client devrait se laver les mains, puis les désinfecter par une solution hydroalcoolique. A l'intérieur

de la salle, des marquages au sol vont maintenir la distanciation sociale", dit-il.

Ces belles promesses vont-elles se concrétiser sur le terrain ? Certaines banques avaient déjà annoncé ces bonnes intentions peu de jours avant le 25 mars dernier. Mais au moment de la paie, ce fut un cafouillage ahurissant.

La mission de tenir la distanciation n'est pourtant pas de la mer à boire. Le 25 mars dernier, le Trésor public a fait montre d'une organisation exemplaire. Il faut espérer que banques et établissements financiers ont parfaitement entendu la recommandation de la Banque des Etats de l'Afrique centrale : mettre tout en œuvre pour lutter contre la propagation du Covid-19.



Photo: DR

Marquage au sol à l'intérieur de EDG.

Armées : un état d'esprit nouveau pour défendre la patrie

Par Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

Nos forces de défense et de sécurité ont été mobilisées dans le cadre du confinement du Grand Libreville. Partout dans le monde (Allemagne, Chine, Espagne, Etats-Unis, France, Russie, Suisse), les forces de troisième catégorie ont été mobilisées contre le Covid-19, qui décime quotidiennement des milliers de personnes. Dans les pays cités plus haut, les chefs d'Etat ont utilisé une rhétorique de guerre. Normal ! Ces chefs d'Etat considèrent le coronavirus comme un ennemi de la Nation. Car, pour qu'il puisse exister, un Etat doit réunir trois éléments : un territoire, des hommes et la souveraineté. Le virus tue les hommes, un des éléments constitutifs d'un Etat. De plus, le Gabon est vide d'habitants. A chaque armée d'un pays, la responsabilité de défendre son peuple.

Déployées dans le Grand Libre-



Photo: F.M. MOMBO

Face au Covid-19, notre armée doit rehausser les standards de ses missions

ville, c'est avec un état d'esprit nouveau, imposé par la circonstance, que nos forces armées se doivent d'agir. Naturellement, sous les instructions avisées du chef suprême des Armées. L'actuel déploiement des forces de sécurité n'a donc rien d'un déploiement de routine. Le Covid-19 est là et se déplace dans le corps des individus qui marchent ou s'attroupent. C'est donc une guerre non-conventionnelle qui est menée contre un ennemi invisible. Dans le prolongement de ce nouvel état d'esprit de guerre, notre Armée devrait s'entraîner à

des scénarii complexes, au cas où la situation viendrait à se dégrader. Peu importe la configuration de nos quartiers, il faudra intégrer dans la stratégie de riposte, l'éventualité d'aller auprès des Gabonais et des communautés amies apporter assistance (eau, denrées alimentaires, évacuations vers les centres hospitaliers, etc). Bien sûr, les politiques devraient doter ces forces de sécurité d'équipements de protection appropriés. Pas seulement de bavettes, mais des désinfectants pour les espaces publics et autres outils.

Communiqué du Ministère de l'Economie et des Finances

Compte tenu de la situation de crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19, le paiement des rémunérations des agents de l'Etat pour le mois d'avril s'effectuera comme suit :

- Les mardi 21 et mercredi 22 avril pour les forces de Défense et de Sécurité;
- Le jeudi 23 avril pour le personnel de santé;
- Le vendredi 24 avril pour le reste des agents de l'Etat (fonctionnaires, magistrats, main-d'œuvre non permanente...).

Il convient de noter que le paiement des agents des forces de Défense et de Sécurité interviendra en priorité afin d'assurer leur mobilisation les journées du jeudi 23 avril et le vendredi 24 avril. Notant que le retrait du salaire constitue un motif du déplacement essentiel et que le respect des dispositions relatives aux mesures barrières ainsi que le port du masque restent strictement obligatoires. Par ailleurs, afin de limiter l'affluence autour des établissements bancaires du centre-ville de Libreville, il est recommandé aux agents recevant leurs salaires par virement d'effectuer leurs retraits directement aux guichets automatiques des billets proches de leurs lieux de résidence ; les banques ayant garanti la disponibilité de la liquidité sur l'ensemble des points de distribution automatique. Pour les agents de l'Etat percevant leurs salaires par bons de caisse, nous leur demandons de se rendre aux postes du Trésor suivants : la Trésorerie générale au centre-ville, la recette perception du Pont Nomba, la recette perception d'Okala et la recette perception de Nzeng-Ayong.

Le Gouvernement tient à rassurer les populations que toutes les dispositions sont prises pour assurer le respect des mesures barrières édictées par les autorités. Il sollicite le concours de tous pour assurer le respect desdites dispositions dans le souci d'assurer notre sécurité commune. Les banques ont l'obligation de prendre les mesures de précaution nécessaires aussi bien envers leur personnel que leur clientèle pour éviter la propagation du coronavirus.